



PARCOURS HALIEUTIQUE DU THIOU CARNET DE CAPTURE

Obligatoire Pourquoi faire ?

Gérer le repoissonnement et mesurer votre satisfaction. Ce carnet doit être renseigné au fur et à mesure de vos prises et être retourné à

AAPPMA Anancy Rivières (Pisciculture)

92 rue des Marquisats 74000 ANNECY ou chez votre distributeur ou aappma.annecy.rivieres@gmail.com

Merci de réserver un bon accueil aux Garde-Pêches

Votre satisfaction :



N° Adhérent (sur votre carte de pêche) :

Nom, Prénom :



Date	Pris	Conservé	Taille

**Rappel : Toutes techniques, hameçon sans ardillon,
1 truite / jour / pêcheur de 30cm minimum.**